

Maitrise personnelle du véhicule sur aire de manœuvre fermée à la circulation

But de l'épreuve

Le but de cette épreuve est de vérifier si le candidat a un niveau de maîtrise suffisant de la conduite des motocyclettes.

Il ne s'agit pas d'apprécier un niveau de virtuosité élevé, mais de s'assurer que le candidat a une pratique personnelle suffisante de la motocyclette pour circuler et enseigner en toute sécurité.

Forme de l'épreuve

Le candidat tire au sort à l'aide de numéros une des 4 fiches annexées à la circulaire du 10 octobre 1991 comportant chacune 3 exercices à réaliser par le candidat.

- 1 - Maîtrise de la machine sans l'aide du moteur (niveau E1).
- 2 - Maîtrise de la machine à allure lente avec passager (niveau E1).
- 3 - Maîtrise de la machine à allure normale (niveau E2).

Le candidat exécute les trois exercices dans l'ordre indiqué sur la fiche, en respectant les consignes relatives aux manoeuvres à réaliser, au nombre d'essais autorisés, au temps maximum imposé s'il y a lieu (durée de l'épreuve: 15').

Toutefois, lorsque l'examen est organisé sur 2 pistes mitoyennes, pour des motifs de sécurité, deux exercices de maîtrise de la machine à allure normale ne doivent pas se dérouler en même temps. Les deux jurys concernés se mettent d'accord sur l'ordre de passage des exercices pour l'ensemble des candidats devant être examinés sur ces pistes.

LE CANDIDAT N'EST PAS AUTORISÉ À CHANGER DE MACHINE ENTRE LES TROIS EXERCICES (SAUF CAS DE FORCE MAJEURE).

Equipement

Le candidat et le passager doivent être munis d'un casque homologué et de gants. Des vêtements de protection (chaussures fortes, blousons) sont très fortement recommandés, tant pour le candidat que pour les élèves-conducteurs.

IMPORTANT

Pour chacun des trois exercices, l'installation du matériel de piste (cônes et/ou piquets) est assurée par le candidat avec l'aide d'un ou des formateur(s) présent(s).

Le matériel est du type de celui utilisé pour les examens du permis de conduire notamment en ce qui concerne la hauteur des piquets et l'état des cônes.

Cette mise en place du matériel lui permet de bien repérer le parcours. Elle n'est pas comptabilisée dans le temps d'examen. Les erreurs commises dans l'installation du matériel ne sont pas sanctionnées. Elles sont rectifiées à la demande des examineurs qui doivent s'assurer de la conformité de la mise en place du matériel avant le début de chaque exercice ainsi que du bon positionnement de la machine au point de départ afin que le candidat ne soit pas pénalisé suite à une erreur d'installation du matériel.

Par ailleurs, les examinateurs veillent à ce que deux personnes soient toujours présentes à proximité du circuit pour remettre les cônes ou piquets en place en cas de nécessité. L'un se place près du 1/2 tour. l'autre à la moitié de la piste. Ces personnes peuvent être des formateurs ou des candidats à la mention "deux-roues". Pour des motifs de sécurité, il convient d'éviter de faire appel aux élèves conducteurs.

A la fin de chacun des exercices, le candidat repousse le matériel sur les limites extérieures du parcours.

AVANT LE DEMARRAGE DES EPREUVES, LES EXAMINATEURS RAPPELLENT AU CANDIDAT LES CONDITIONS GENERALES DE DEROULEMENT DES EXERCICES (réglage du ralenti, réalisation des essais...).

Examineurs

Un représentant de l'administration ayant, dans le cadre de ses fonctions, une activité liée à la conduite des motocyclettes et un enseignant de la conduite pratiquant régulièrement la formation à la conduite des motocyclettes.

Mode de notation

L'ensemble de l'épreuve est notée sur 20 points (coef. 2).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères, une échelle de notes a été établie.

Une fiche récapitulative des types d'erreurs sanctionnées et des pénalités correspondantes est agrafée à la grille de notation de chaque candidat. Elle- doit être obligatoirement remplie par chaque examinateur. - -

Critères d'évaluation

Chacun des trois exercices de cette épreuve correspond à un critère d'évaluation.

Pour chaque critère, des précisions sont apportées aux examinateurs afin de rendre plus homogènes leurs observations et leur jugement.

IMPORTANT

Pour chacun des exercices :

- **Tout refus d'un candidat d'exécuter un exercice (hors cas de force majeure, chute...) est considéré comme un abandon de l'épreuve et est sanctionné par la note 0 à l'épreuve. La mention « abandon » est portée sur la feuille de notation du candidat qui n'est pas autorisé à subir les autres exercices de cette épreuve qu'il lui restait encore éventuellement à subir. En revanche, le fait de ne pas terminer un exercice (par exemple, parce que le candidat n'y arrive pas ou pour des raisons de sécurité) n'est pas considéré comme un abandon ou une non exécution volontaire d'un exercice. Dans ce cas, le candidat est automatiquement sanctionné par une « erreur de parcours » telle que définie ci-dessous et pour les autres erreurs éventuellement commises.**
- **Toute intervention des examinateurs (verbale ou physique) nécessaire pour assurer la sécurité du candidat est sanctionnée. Les examinateurs déterminent les raisons du comportement du candidat et sanctionnent en conséquence.**
- **Toutes les erreurs commises par le pilote et le passager sont à prendre en compte.**
- **Toutes les erreurs se cumulent dans la limite de 0 puisque conformément à la grille de notation aucune note inférieure à 0 ne peut être attribuée.**
- **Les erreurs suivantes sont prises en compte:**
 - * **Chute: perte de contrôle se traduisant par la motocyclette couchée.**
 - * **Cône ou piquet déplacé ou renversé par le candidat, la motocyclette ou le passager : nécessitant une remise en place. Si le socle du piquet pivot~ simplement, ce n'est pas une erreur.**
 - * **Erreur de parcours: non respect de l'itinéraire fixé ou des consignes relatives au parcours.**
 - * **Refus d'obstacle: obstacle non franchi ou non contourné en raison d'une impossibilité technique de le négocier.**
 - * **Difficulté manifeste et durable du maintien d'équilibre.**

Dans tous les exercices, en cas de renversement ou de déplacement d'un obstacle, les personnes présentes à proximité du circuit remettent en place les matériels dans les conditions suivantes:

- **En cas de renversement ou de déplacement d'un obstacle sur le parcours de l'aller : l'obstacle est replacé avant le retour du candidat, que ce soit au 1er ou au 2ème essai.**
 - **En cas de renversement ou de déplacement d'un obstacle sur le parcours du retour : l'obstacle est replacé le plus tôt possible avant le 2ème essai.**
- Il est donc impératif que les cônes ou piquets soient remis en place, faute de quoi l'essai est sanctionné par la note 0 par assimilation au refus d'obstacle.

1 - Maîtrise de la machine sans l'aide du moteur

Cet exercice permet d'apprécier les performances du candidat en matière de béquillage et débéquillage de la machine, de déplacement de la machine sans l'aide du moteur, c'est-à-dire **sa capacité à maîtriser le poids de la machine**.

Le point de départ de l'exercice se situe: aplomb avant de la roue avant sur la ligne de départ A pour tous les exercices 1 sauf celui de la fiche 4.

Pour l'exercice 1 de la fiche 4, le point de départ de l'exercice s'entend : aplomb arrière de la roue arrière sur la ligne de départ A. A se situe à 2,50 m de la première porte.

Suivant la fiche tirée au sort, le candidat se met à droite ou à gauche de sa machine et la fait évoluer en marche avant et arrière selon l'itinéraire défini, après l'avoir "débéquillée" (béquille centrale). La motocyclette est "rebéquillée" (béquille centrale) en fin d'exercice.

Un seul essai est accordé pour la réalisation du parcours.

L'exercice est noté sur 2 points:

0	1	2
---	---	---

Les examinateurs tiennent compte du barème suivant pour sanctionner les erreurs:

Classification des erreurs	Barème des points de pénalité
<ul style="list-style-type: none">• Echec au 2ème essai du débéquillage-béquillage• Chute de la moto• Refus d'obstacle• Erreur de parcours	L'une de ces erreurs entraîne - 2
<ul style="list-style-type: none">- Echec au 1er essai du débéquillage-béquillage- Cône déplacé ou renversé- Difficulté manifeste et durable de maintien d'équilibre	L'une de ces erreurs entraîne - 1

Si un seul essai est accordé pour la réalisation du parcours, une 2ème tentative pour le béquillage ou le débéquillage est autorisée. Le candidat a le choix de la méthode. La technique du béquillage-débéquillage n'entre donc pas en ligne de compte dans l'évaluation. Seul le résultat doit être pris en compte.

La manoeuvre nécessaire pour contourner un cône ou un obstacle doit être acceptée.

En cas d'erreur(s) commise(s) les examinateurs remplissent chacun la fiche prévue.

2 -Maîtrise de la machine à allure lente avec passager

Cet exercice a pour finalité d'évaluer **l'aptitude du candidat à effectuer à allure lente avec un passager un parcours hors circulation.**

Est notamment vérifié son niveau de performance en matière de:

- démarrage et arrêt,
- position sur la machine,
- sens de l'équilibre,
- connaissance et emploi des commandes,
- technique du regard,
- efficacité du ralentissement et du freinage à faible allure.

. **Le point de départ** s'entend aplomb avant de la roue avant de la machine à 2,50 m avant la première porte.

. **Le ralenti du moteur** est réglé selon les normes prescrites dans la notice d'utilisation de la motocyclette (manuel du propriétaire) sauf si ce réglage ne permet manifestement pas la réalisation de l'exercice. Avant le départ de l'exercice, les examinateurs vérifient la conformité du réglage. Ils s'assurent pendant l'exercice que ce réglage est bien maintenu.

. **Le candidat réalise le circuit** indiqué sur la fiche tirée au sort.

. Aucun rapport de vitesse n'est imposé, seule compte la réalisation de l'exercice.

. **Deux essais sont autorisés.** Le candidat est libre d'effectuer les deux. Seul le meilleur est pris en compte pour l'évaluation. **Pour chaque essai, le candidat doit positionner la machine à l'arrêt (moteur en marche) au point de départ de l'exercice, le candidat ayant un ou deux pieds à terre.**

. **Le passager** peut être l'élève conducteur du candidat ou toute autre personne située sur le lieu d'examen. S'il est mineur, il doit être muni d'une autorisation parentale.

Il doit rester neutre, c'est-à-dire rester en position normale. Il ne peut intervenir même verbalement. S'il a un comportement anormal, il est exclu, l'exercice est annulé et recommencé avec un autre passager, mais le candidat ne bénéficie plus que d'un seul essai. Avant le début de l'exercice, les examinateurs peuvent demander le remplacement du passager proposé par le candidat si celui-ci a une taille ou un poids manifestement non adaptés à la motocyclette.

EN CAS DE CHUTE DE LA MOTO AU PREMIER ESSAI:

Le candidat n'est pas autorisé à effectuer le deuxième essai.

EN CAS DE CHUTE DE LA MOTO AU DEUXIEME ESSAI:

Le candidat a 0 à l'exercice. Le premier essai, même s'il était meilleur, n'est pas pris en compte, contrairement aux autres cas de figure.

POUR PERMETTRE AU CANDIDAT DE PRENDRE SA DECISION D'EFFECTUER UN DEUXIEME ESSAI EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE, LES

EXAMINATEURS COMMUNIQUENT LES TYPES ET NOMBRE D'ERREURS COMMISES.

Cet exercice est noté sur 8 points. En raison des pénalités et cumuls de pénalités possibles, seules les notes 0 - 2 - 5 - 8 peuvent être attribuées.

0	2	5	8
---	---	---	---

Les erreurs sont sanctionnées selon le barème suivant :

Classification des erreurs	Barème des points de pénalité
<ul style="list-style-type: none">• Chute de la moto• Refus d'obstacle• Erreur de parcours	L'une de ces erreurs entraîne - 8
<ul style="list-style-type: none">- Un ou plusieurs pieds à terre suite à calage du moteur ou à déséquilibre- Un ou plusieurs pieds à terre consécutifs à un déplacement ou renversement de cône ou piquet- Calage du moteur au départ- Cône ou piquet déplacé ou renversé- Difficulté manifeste et durable de maintien d'équilibre	L'une de ces erreurs entraîne - 3

Lorsqu'un candidat commet simultanément deux erreurs. Il n'y a pas cumul des erreurs. A titre d'exemple, un calage du moteur au départ, avec éventuellement pied à terre, entraîne une seule pénalité de trois points. Il n'y a pas cumul avec l'erreur "un ou plusieurs pieds à terre suite à calage du moteur".

Est considéré comme calage au départ, tout calage survenant quand l'aplomb de la roue avant n'a pas encore franchi la première porte.

Lorsqu'il y a calage (au départ ou pendant le parcours), le candidat repart du point de calage.

Un calage avec reprise sans poser le pied à terre n'est pas sanctionné.

De même, la sortie de terrain n'est pas prise en compte.

En cas d'erreur(s) commise(s), les examinateurs remplissent chacun la fiche prévue.

3 - Maîtrise de la machine- à allure normale

Cet exercice a pour but de vérifier **la capacité du candidat à effectuer dans un temps limité un parcours en utilisant la 3^{ème} vitesse ainsi qu'un arrêt de précision.**

· Le point de départ de l'exercice se situe : aplomb avant de la roue avant sur la ligne de départ A

· Un calage au départ n'est pas sanctionné.

· Le candidat effectue le parcours décrit sur la fiche dans le temps imparti en utilisant la 3^{ème} vitesse et arrête la totalité de la motocyclette dans le rectangle prévu à cet effet : longueur hors tout, c'est-à-dire à l'aplomb extrême avant et arrière.

il n'est pas fixé de moment précis pour le passage en 3^{ème} vitesse. Le candidat peut à tout moment revenir en 2^{ème} vitesse. De même, le début du freinage est laissé à son initiative. , .

· Un cône déplacé ou renversé lors d'un évitement est sanctionné par l'erreur « cône déplacé ou renversé » et non par l'erreur « refus d'obstacle ».

· De légers blocages de roues contrôlés ne sont pas sanctionnés.

· L'arrêt en B s'effectue normalement en 1^{ère} vitesse, mais peut éventuellement se faire sur un autre rapport de vitesse. Toutefois, à l'exercice de la fiche n°3, le candidat doit obligatoirement rétrograder en 2^{ème} vitesse, puis en 1^{ère} pour s'arrêter. Le non respect de cette consigne est sanctionnée par l'erreur défaut de maîtrise du rétrogradage.

· Un calage à l'arrivée n'est pas sanctionné.

· De même, la sortie de terrain n'est pas prise en compte.

· **Deux essais sont accordés.** Le candidat est libre d'effectuer les deux. Seul le meilleur est pris en compte pour l'évaluation. Pour chaque essai, le candidat doit positionner la machine à l'arrêt (moteur en marche) au point de départ de l'exercice, le candidat ayant un ou deux pieds à terre.

· Le temps réglementaire maximum ou minimum pour effectuer le parcours jusqu'à l'arrêt est précisé sur la fiche.

il est différent selon que le sol est sec ou mouillé. Un sol sec est un sol dépourvu de toute trace d'humidité.

Les examinateurs chronomètrent chaque essai. Ils se placent en position de part et d'autre de la zone de déclenchement et d'arrêt du chronomètre. Ils arrêtent le chronomètre quand la moto est immobilisée et que le candidat a mis pied(s) à terre.

Ils calculent la moyenne des temps enregistrés par chacun d'eux et, s'il y a eu deux essais, prennent en compte le meilleur.

Les examinateurs fondent leurs notations en tenant compte des erreurs suivantes :

L'exercice est noté sur 10 points.

En raison des pénalités et cumul de pénalités possibles, toutes les notes comprises entre 0 et 10 sont possibles, à l'exception de 7 et 9.

0	1	2	3	4	5	6	8	10
---	---	---	---	---	---	---	---	----

Classification des erreurs	Barème des points de pénalité
<ul style="list-style-type: none">• Non respect du temps réglementaire minimum• Dépassement du temps réglementaire maximum de plus d'une seconde• Totalité du parcours effectué en 2^{ème} vitesse• Chute de la moto• Refus d'obstacle• Erreur de parcours	L'une de ces erreurs entraîne - 10
- Dépassement du temps réglementaire maximum de plus de 5/10 à 1 seconde	L'une de ces erreurs entraîne - 8
- Dépassement du temps réglementaire maximum jusqu'à 5/10.	L'une de ces erreurs entraîne - 5
<ul style="list-style-type: none">- Défaut de maîtrise du rétrogradage (fiche n°3 seulement)- Blocage de roues prolongé- Arrêt avant ou après la zone matérialisée	L'une de ces erreurs entraîne - 4
<ul style="list-style-type: none">- Pied à terre- Cône déplacé ou renversé	L'une de ces erreurs entraîne - 2

ATTENTION

EN CAS DE CHUTE DE LA MOTO AU PREMIER ESSAI:

Le candidat n'est pas autorisé à effectuer le deuxième essai.

EN CAS DE CHUTE DE LA MOTO AU DEUXIEME ESSAI :

Le candidat a 0 à l'exercice. Le premier essai, même s'il était meilleur, n'est pas pris en compte, contrairement aux autres cas de figure.

POUR PERMETTRE AU CANDIDAT DE PRENDRE SA DECISION D'EFFECTUER UN DEUXIEME ESSAI EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE, LES EXAMINATEURS COMMUNIQUENT AU CANDIDAT LES TYPES ET NOMBRE D'ERREURS COMMISES AINSI QUE LA MOYENNE DES TEMPS ENREGISTRES PAR CHACUN D'EUX AU PREMIER ESSAI.

Les examinateurs indiquent obligatoirement sur la fiche prévue les temps enregistrés ainsi que l'erreur ou les erreurs commise(s).

Remarque générale

Les examinateurs se reportent aux dispositions définies pages 8 à 10 du guide de l'examineur pour les procédures de notation.

www.bepecaser.org